

AVIS DE REUNION PUBLIQUE

Je soussigné Monsieur Jean-Yves LE COULS, Président de la commission d'enquête désignée par Monsieur le Président du TRIBUNAL ADMINISTRATIF de RENNES par ordonnance en date du 08 Septembre 2010 et chargé par arrêté de Monsieur le Préfet du Morbihan en date du 12 Octobre 2010, de conduire avec Messieurs BLAVET Frédéric et JOURDREN Christian, commissaires enquêteurs, les enquêtes publiques conjointes, relatives au projet de CENTRE DE TRI et de STOCKAGE de Déchets NON DANGEREUX et à l'instauration d'une SERVITUDE d'UTILITE PUBLIQUE (S.U.P) au lieu dit Cohignac sur la commune de PLOURAY.

Vu les chapitres I-II-III du code de l'environnement relatif à l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public.

Vu l'arrêté Préfectoral du 12 Octobre 2010,

Considérant que l'importance et la nature de l'opération justifie l'organisation d'une réunion publique.

DECIDE

L'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public qui se déroulera le 09 Décembre 2010 à la salle municipale Multifonctions de PLOURAY de 18 heures 30 à 20 heures 30.

Cette réunion publique fera l'objet d'un enregistrement AUDIO.

Signé : Jean-Yves LE COULS